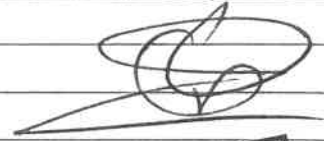


Ouverture de la permanence du 25/04/2022 à 15<sup>h</sup>.

Remise d'un courrier de m.  
destiné à M. le Président de la Communauté de Communes des  
Pays de la Zorn en copie pour information

Clôture de la permanence du 25/04/2022 à 17<sup>h</sup>.



Loïc PRUVOST  
Commissaire Enquêteur

Geiswiler le 15/04/2022

M le président de la communauté de  
Commune du Pays de la Zorn

67270 Hochfelden

Copie à M le Maire de la commune de Geiswiler-Zoebersdorf

**Demande révision du PLUI**

Monsieur Le Président,

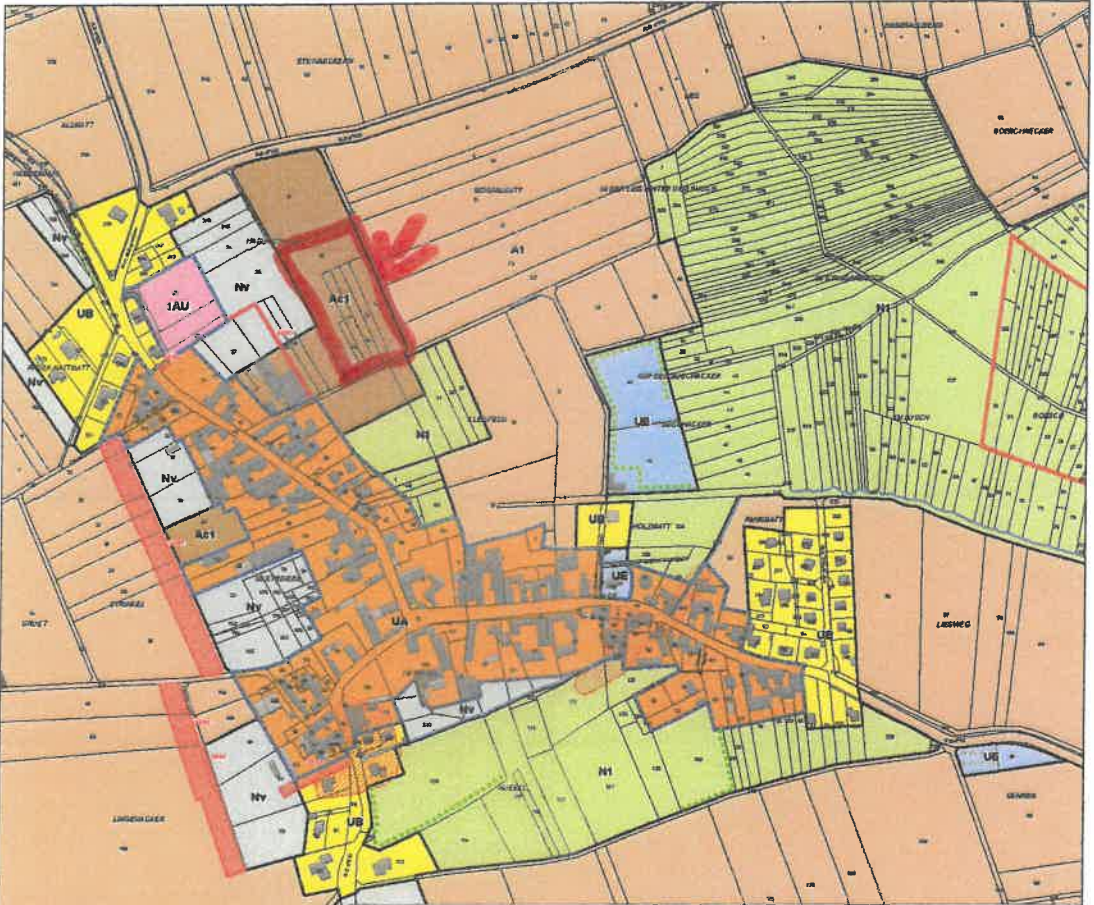
Depuis quelques années, je mets à disposition d'un artisan charpentier un hangar dont le toit est équipé de panneaux solaires, pour du stockage de bois d'œuvre, rue des bergers parcelle N°18 et 19.

Au fil du temps, le locataire a été amené à être amené à transformer partiellement ce bâtiment en atelier de façonnage de bois de charpente et y opère ponctuellement une production destinée à l'usage de leur activité.

Il s'avère que le bâtiment dont vous trouverez un plan en annexe est classée en zone AC1 dans le PLUI adopté au 01/01/2020, ce qui n'est pas totalement en phase avec l'usage qui en est fait.

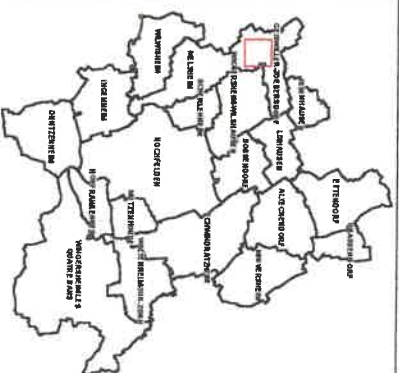
Par conséquent, je vous sollicite pour m'accompagner dans la régularisation de cette situation et vous demande le classement de la parcelle concernée en zone UX, lors de la prochaine révision du PLUI.

Dans cette attente, bien cordialement



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

ER	Vocation	Bénéficiaire
GE01	Ouvrage de ralentissement des coulées d'eau boueuse (20 m)	SDEA
GE02	Ouvrage de ralentissement des coulées d'eau boueuse (20 m)	SDEA
GE03	Ouvrage de ralentissement des coulées d'eau boueuse (10 m)	SDEA
GE04	Création de voie piétonne et conduite eaux usées (5 m)	Commune de Geiswiler-Zobersdorf
GE05	Création de voie piétonne (2 m)	Commune de Geiswiler-Zobersdorf
GE06	Création d'une liaison drape (4 m)	Commune de Geiswiler-Zobersdorf
GE07	Création de voie (5 m)	Commune de Geiswiler-Zobersdorf



Le zonage est défini par les zones d'usage, d'habitat, d'agriculture, d'industrie, d'artisanat, d'activités de loisirs, d'équipement, de services et de commerce. Le zonage est défini par les zones d'usage, d'habitat, d'agriculture, d'industrie, d'artisanat, d'activités de loisirs, d'équipement, de services et de commerce.

maitre d'ouvrage :  
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
Commune de Geiswiler - Zobersdorf  
Geiswiler

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communal en date du 18 décembre 2019

M. Bernard Freund, le Président



conduite d'études :  
OTE ingénierie  
Géomètre Expert ANDRES